

Le Patriote

ST-PIERRAIS

25 Centimes le numéro.

JOURNAL DU SAMEDI

25 Centimes le numéro

ABONNEMENTS	Saint-Pierre, Un an.	12 fr. 00
	Six mois.	6 00
	Outre-mer, Un an.	15 00
	Six mois.	8 00

ADMINISTRATION

Rue GERVAIS, en face le Lavoir Public.

INSERTIONS:

Annonces, la ligne _____ 0 fr 30
Réclames, — 4 00

ÉCHO DU CARNAVAL.

A l'appui de la thèse que soutenait le « Patriote », revendiquant les libertés du carnaval pleines et entières, nous reproduisons avec plaisir l'entre-filet ci-après du *Petit-Journal* du 12 février 1891, qui donne complètement raison à notre manière de voir et d'envisager les choses.

Malgré son lacouisme, nous le livrons à nos lecteurs dans toute sa simplicité:

Dunkerque.

A l'occasion du carnaval, le sporting dunkerquois a donné un bal masqué avec concours de costumes. Le premier prix a été décerné à une jeune dame qui avait adopté pour déguisement la robe rouge, l'hermine et la toque galonnée de conseiller à la cour de cassation :»

Rink et sporting, sans jouer sur les mots, sont cousins germains sinon frères, ce sont en tous cas des lieux privés par les abonnements souscrits, semi-publiques par l'admission à certains jours de spectateurs.

On voit que nos jennes compatriotes quoique n'ayant point foulé l'asphalte des grands boulevards Parisiens, n'en sont pas moins à la hauteur de savoir que ce qui est quelquefois défendu en théorie, est bien plus souvent permis dans la pratique. Nous en avons un exemple frappant et de circonstance dans ce qui se passait pour ainsi dire simultanément à Saint-Pierre d'une part, à Dunkerque de l'autre.

Encore pourrait-on incriminer la sédante lauréate dunkerquoise d'avoir dans son originalité commis un manque de respect en empruntant, pour se travestir, le costume d'une des plus hautes dignités de la magistrature; quand au contraire, on ne pouvait accuser nos jeunes Saint-Pierrais d'avoir frondé le moindre fonctionnaire de l'ordre civil et militaire, le marin et le soldat, on le sait, ne pouvant

être classés ni l'un ni l'autre dans cette catégorie.

Les purs ne seront pas sans nous objecter, peut-être avec un certain vraisemblant de raison, que la galanterie française fait valoir ses droits en tout et partout, et qu'elle prodigue son faible pour le beau sexe au point d'encourager et de primer, comme à Dunkerque, ce que l'on condamne sans merci et avec sévérité chez le sexe dépourvu des séductions féminines.

Nous n'avons pas d'autre manière d'expliquer cette heureuse contradiction unique et toute entière à l'avantage de la plus belle moitié du genre humain; souhaitons que les effets qui en résultent s'étendent par ricochets à cette autre moitié mal part gée dont nous faisons partie et que nous jouissions sans retard des mêmes libertés sans en trop prendre.

UN MOT PERSONNEL.

Comme suite à une lettre parue dans le *Patriote* du 7 mars, voici un nouvel exemple de l'affabilité avec laquelle j'étais déjà traité par le service de santé de la marine en janvier 1890.

Le docteur Saffre fut appelé le 24 janvier 1890 chez un malade qui se servait chez moi; une opération chirurgicale était nécessaire. Il fallut des médicaments; le client donna ordre d'aller à la pharmacie Liorat. Le docteur Saffre éleva la voix et d'un ton impératif *défendit de venir chez moi, disant que les médicaments étaient mauvais.* Si bien que le client qui avait un compte ouvert à la maison fut obligé de remettre de l'argent et aller chez Monsieur de Beaudéan.

N'es ce pas à croire que le soleil ne doit pas faire pour tout le monde, n'est-ce pas un abus criant de penser qu'un docteur en médecine de la marine acquiert grâce à ses gatons le droit de vie

et de mort sur ceux qui paraissent être gênants.

Tout le monde connaît à Saint-Pierre, l'animosité dont j'étais l'objet, personne cependant ne se doutait du degré qu'elle atteignait.

J'avais déjà eu l'occasion de me plaindre au gouverneur de la colonie en mai 1888.

Il faut croire que l'observation fut bien anodine pour que un mot d'ordre me discredit put se transmettre de successeur en successeur.

Le public peut être certain que toutes les appréciations relatives à la mauvaise tenue de ma pharmacie sont fausses, ce que je démontrerai avec preuves à l'appui et qu'au contraire, toutes mes préparations sont l'objet d'une attention scrupuleuse et que soucieux de la confiance dont je sollicite la préférence, celle-ci repose sur un service des plus rigoureux.

Il n'est jamais entré dans ma maison un produit de fabrication secondaire ou commercial. Tous mes produits sont spéciaux pour la pharmacie et identiques à ceux livrés dans les pharmacies de France qui tiennent en honneur le caractère professionnel du pharmacien.

C'est la lutte du service médical civil contre la Marine, je la soutiendrai fièrement et honorablement; ne demandant le respect de mon droit qu'à l'exercice irréprochable de ma profession.

L'impartialité à laquelle j'ai droit et que j'ai rappelée au Gouverneur de la colonie en 1888 ayant été violée, je porte l'affaire en son entier au Ministre de la marine.

C.-V. LIORAT,
pharmacien
chimiste de l'École de Paris

SOCIÉTÉ MUSICALE.

Le Président de la Société Musicale a reçu de la Société de Secours Mutuals une



lettre, sollicitant le concours de la musique pour la messe du 19 mars, fête de Saint-Joseph.

La Société Musicale, dans sa réunion du 13 mars, a décidé après avoir pris connaissance de cette demande qu'elle acceptait l'invitation.

Le Président,
C.-V. LIORAT.

ASPIRANTS-PILOTES.

Par décision du gouverneur de la colonie du 13 mars 1891, les nommés Dubois Pierre-François et Gervain, Pierre, ont été nommés aspirants-pilotes.

L'ÉLECTRIQUE.

Le vapeur *Électrique* de la Compagnie Bossières frères et C° du Havre, partira le mardi 17 mars de Saint-Malo apportant des passagers.

Une enquête de *commode* et *incommode* est ouverte à compter du 13 mars 1891, à la 1^{re} section de la Direction de l'intérieur à l'occasion d'une demande de M. Houdouze, Emile, tendant à obtenir l'autorisation de construire sur le domaine maritime, dans l'anse à Rodrigue, une cale d'une longueur de 26 mètres sur 4 de largeur.

L'enquête sera close le 13 avril 1891, à 4 heures du soir.

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE.

A Monsieur le Président
de la Société Musicale de St-Pierre.
Monsieur le Président,

Par la voie du *Patriote* St-Pierrais vous avez publié une lettre — très convenable — signée par MM. Letournel et Anthoine au nom des jeunes gens qui donnent une soirée artistique dans un but de bienfaisance.

Ensuite vous faites des allusions mensongères sur certains refus qui vous auraient été faits l'année dernière à pareille époque et dans les mêmes circonstances, alors qu'il n'était question d'aucune société artistique.

Vous semblez, de plus, vous attribuer tout le mérite de l'œuvre que nous entreprenons.

En somme, après avoir assuré à nos représentants que vous nous prêteriez gracieusement tout votre concours désintéressé, vous faites ressortir que c'est grâce à votre générosité que la population bénéficiera et de notre œuvre de bienfaisance.

C'est-là de votre part, bien peu de dignité pour employer votre mot chéri.

En présence de votre manière d'agir nous venons vous prévenir que nous n'avons pas besoin de votre concours dans la circonstance.

Il est bien entendu que cette décision ne s'adresse moralement qu'à vous seul et non pas aux membres de la Société Musicale.

Quand on est soucieux de sa dignité et que l'on croit cette dignité acquise, on ne se fait pas gloire d'une bonne intention de charité.

Les membres participants de la soirée théâtrale de mars 1891.

Signé : P. Letournel; E. Anthoine; H. Poulin; Poulin, J.-B.; A. Béchacq; J. Laplaix; A. Rigot; H. Leconteur; P. Lavisrière; F. Carnus; E. Cormier; J. Girardin; A. Sire; E. Sire; Touraine.

La Société Musicale de St-Pierre se trouvant justement froissée dans la personne de son chef, par la lettre que doivent adresser à ce dernier une partie des membres de la société artistique, et, se croyant suffisamment renseignée sur la dite épître, n'hésite pas à se déclarer solidaire de son chef, et, sans besoin du ministère d'huissier, prie Monsieur le Propriétaire-Gérant du Patriote d'insérer la réponse suivante :

St-Pierre le 15 mars 1891.

A MM. les membres de la Société artistique signataires de la lettre du 10 mars adressée à M. le Président de la Société Musicale.

Messieurs,

Au cours de la répétition du 28 février dernier, Monsieur Liorat a donné lecture à la Société Musicale d'une lettre signée de MM. les président et régisseur de la Société Artistique sollicitant notre concours pour la fête de bienfaisance prochaine. Nous avons accepté. Mais, vous nous permetrez bien, n'est-ce pas, MM., de motiver cette acceptation, et surtout, de nous donner raison de ce motif, raison parfaitement juste puisque, l'an dernier, à peu près à cette époque la Société Musicale s'est imposée la dépense d'un instru-

ment coûteux, et qu'au moment même de l'arrivée du dit instrument, celui qui devait en être le titulaire nous quitte brusquement.

Vous voyez donc bien que nos *allusions* qui n'en sont pas au reste, sont loin d'être *mensongères*, comme vous le dites fort peu poliment.

Si vous voulez bien relire dans le n° du *Patriote* du 7 mars 1891 les quelques lignes qui suivent la publication de votre première lettre (très polie celle-là) vous n'y trouverez nous le croyons aucune phrase qui prête à l'ambiguité, et sur laquelle vous puissiez vous baser pour prétendre que nous nous attribuons le mérite d'une œuvre entièrement votre. Nous avons pour habitude de nous contenter des quelques mérites que nous pouvons acquerir sans prélever quoi que ce soit sur ceux d'autrui.

Non, Messieurs, ce n'est pas grâce à notre générosité que le public bénéficiera de vos talents et du fruit de votre patiente labour. Nous ne sommes pas des plagiaires.

Nous manquerions s'il en était ainsi à cette dignité que vous tournez en dérision et qui jusqu'alors a fait la force de notre association.

Vous avez parfaitement raison, quand vous dites que le mot *dignité* est notre mot chéri nous l'ajoutons à notre devise, et nous le chérirons toujours.

Vous y manquez gravement Messieurs, à la dignité, en écrivant une lettre aussi injurieuse que celle qui fait l'objet de cette réponse l'injure est une raison méchante, on ne s'en sert que lorsqu'on est à bout d'arguments valables.

En terminant, Messieurs, permettez nous de vous faire remarquer que malgré votre refus, notre concours vous est encore acquis puisque nous vous laissons une scène morte, dont les tréteaux et les madriers qui la composent nous appartiennent.

L'un d'entre nous voulait qu'ils vous fussent retirés; c'est sur les instances de notre président qu'ils vous sont laissés.

Sans aucune arrière-pensée de notre part, nous vous souhaitons, Messieurs, un franc succès pour vos débuts et nous seront les premiers à nous réjouir de votre prospérité, persuadés que nous ne sommes pas trop à Saint-Pierre de deux sociétés opérant sur le terrain artistique, soit littéraire, soit musical, pour aider au public à passer gaiement les longues et monotones soirées d'hiver tout en faisant dans ces sortes de réunions, la part du pauvre.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Société Musicale, et par délégation de la commission spéciale.

Le Président:
Ch. MENEGLIER.

ANNONCES.

A VENDRE

Un morceau de bois en piche peu à maturer mesurant 13 pieds et demi de longueur sur 14 pouces de diamètre.

S'adresser à M. Léon FOUCHARD.

A VENDRE.

Une maison à étage, comprenant 8 appartements, magasin, cave, cour et jardin.

Située rue de l'abattoir.

S'adresser à M. COSTENTIN.

A VENDRE



Une maison à étage comprenant huit pièces et deux magasins.

S'adresser à M. E. LARRALDE.

A VENDRE



Une maison à étage comprenant 4 appartements, cave, cour, et jardin.

S'adresser à M. Léon Deschamps.

A CEDER

deux places dans les bancs de l'Église
S'adresser au bureau du journal

LA REVUE NATIONALE DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE ET COLONIALE

ABONNEMENTS :

Pays de l'Union postale, 1 an. 7 fr. 00
Pays hors l'Union postale, 1 an. 8 00

Pour les abonnements, s'adresser à
M. A. Lemoine, rue Gervais, Saint-Pierre
Miquelon.

A LOUER

présentement

Une maison à rez-de-chaussée située
rue Bisson,
comportant:
6 appartements, grenier, cave, cour et
jardin.

S'adresser à M. Beauvois, propriétaire,
rue Gervais.

LIBRAIRIE DU MAGNETISME

PRIME GRATUITE A NOS ABONNÉS.

On raconte partout des faits extraordinaires: ici c'est l'entraînement de la suggestion ou : à vue à distance sans le secours des yeux; là, le complé-rendu officiel d'une opération chirurgicale faite sans douleur dans le somnambulisme ou de maladies réputées incurables guéries par le magnétisme. Né hier encore, le MAGNETISME est affirmé aujourd'hui par les savants et tout le monde peut être renseigné sur sa valeur.

Ne reculant devant aucun sacrifice quand il s'agit d'être agréable à nos lecteurs, nous voulons nous entendre avec le JOURNAL DU MAGNETISME, organe mensuel de la SOCIÉTÉ MAGNETIQUE DE FRANCE, dont l'abonnement est de 7 fr. par ans, pour que cet intéressant journal soit servi à titre de

PRIME ENTIÈREMENT GRATUITE

tous nos abonnés nouveaux et à nos réabonnés, pendant la durée de leur abonnement.

Pour recevoir cette prime, en faire la demande à la LIBRAIRIE DU MAGNETISME, 23 rue Saint-Merri, Paris, en y joignant sa quittance d'abonnement.

Propriétaire-Gérant, A. Lemoine.

Saint-Pierre. — Imp. A. Lemoine.

PHARMACIE C.-V. LIORAT.

CAMPAGNE DE PÊCHE 1891

COFFRES A MÉDICAMENTS

M. Liorat fait un appel à MM. les armateurs en sollicitant la fourniture de leurs coffres à médicaments.

La composition en est faite avec des produits garantis purs et conforme à la circulaire ministérielle qui en donne la nomenclature.

Toutes mes dispositions ont été prises pour en faire la livraison immédiate et éviter une perte de temps.

Les Produits sortent exclusivement de la Pharmacie Centrale de France garantis par elle, la seule ayant obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1889.



PHARMACIE **C.-V. LIORAT.**

Préparation scrupuleuse
des ordonnances de MM. les Médecins.

EMPLOI EXCLUSIF
DE PRODUITS GARANTIS CHIMIQUEMENT PURS
fournis par la

PHARMACIE CENTRALE DE FRANCE
la seule ayant obtenu le Grand Prix à l'Exposition
Universelle de 1889.

Préparation selon le Codex
Service irréprochable conforme à celui des meilleures
Pharmacies de France.

PRIX MODÉRÉS.